



Calcul des indemnités pour s'être occupé d'un parent âgé

Par **kragenskul**, le **13/05/2009** à **11:53**

Bonjour à tous,

Mon papa est décédé au mois de Janvier dernier, et ça faisait plus de 7 ans que je m'occupais de lui tout seul (Lui faire ses courses, ses achats, ses papiers administratifs, etc ...) . Attention il n'était pas invalide mais seulement très malade.

Aujourd'hui je dois gérer sa succession, et ça se passe très mal avec mes 3 soeurs, en gros elles attendent que je fasse un faux pas pour me coller un procès à la figure, du coup je dois tout vérifier et j'ai une pression monstre.

J'ai demandé conseil à des amis, et ils m'ont dit que je pouvais leur réclamer des indemnités parce que je me suis occupé seul de mon père pendant ces 7 dernières années.

Le problème est que je ne sais pas vraiment si j'ai droit à ses indemnités et comment je peux les calculer si j'y ai droit ?

Si vous avez des idées je vous remercie d'avance.

Bonne fin de semaine.

Par **toutous**, le **22/05/2009** à **23:11**

peut pourriez vous vous adresser au conseil général dont vous dépendez je suis moi même famille d'accueil pour personnes âgées et c'est géré par le conseil général c'est peut être une solution bonne chance

Par **Marion2**, le **23/05/2009** à **14:25**

Bonjour kragensul,

[citation] pourriez vous vous adresser au conseil général dont vous dépendez [/citation]

NON, c'est irrecevable dans votre cas.

Afin d'éviter les problèmes et même s'il n'y a pas de bien immobilier, je vous conseille vivement l'intervention d'un notaire.

De cette façon, vos sœurs ne pourront rien vous reprocher.

Bon courage.

Par **kragenskul**, le **23/05/2009** à **18:08**

Merci pour votre réponse ! je vais aller discuter avec mon notaire pour trouver une solution et pas me faire embêter !

Bonne soirée